

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 07 janvier 2010 à 20 H 30 mn

L'an deux mil dix, le 07 janvier à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absent et excusé : Mr Paul-Antoine PERIE a donné procuration à Mr Roland PUEL

Secrétaire de séance : Mr Serge CHEVRIER

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2009 est approuvé sous réserve d'y ajouter que Mme Rose MARQUES s'engage également à continuer à assurer l'épicerie dans les mêmes conditions que la cantine scolaire.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ET
L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES ET SES ALENTOURS

Suite à la proposition de la commission d'appel d'offres, c'est l'architecte Jérôme FABRE, de Laissac, qui est choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement et la rénovation de l'école ainsi que l'aménagement de la salle des fêtes et ses alentours. Ce choix a été effectué par rapport :

- aux honoraires les moins-disants ;
- à son engagement en ce qui concerne le respect des délais de réalisation ;
- à sa proposition d'aide pour réaliser les démarches administratives.

BUDGET DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Le maître d'œuvre a fait une première proposition pour l'agrandissement et la rénovation de l'école. Le montant du projet s'élève à 249 900 € HT (hors frais d'architecte). Le Conseil Municipal approuve le coût prévisionnel de cette opération compte tenu du plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DGE) : 20 %
- Région : 30 %
- Département : 30 %
- Autofinancement : 20 %

Il donne son accord pour l'engagement des travaux.

BUDGET DE L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES ET SES ALENTOURS

Le maître d'œuvre a fait une première proposition pour l'agrandissement et la rénovation de la salle des fêtes et ses alentours. Le montant du projet s'élève à 121 800 € HT (hors frais d'architecte). Le Conseil Municipal approuve le coût prévisionnel de cette opération compte tenu du plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DGE) : 20 %
- Région : 25 %
- Département : 25 %
- Réserve parlementaire : 10 %
- Autofinancement : 20 %

Il donne son accord pour l'engagement des travaux.

L'appel d'offre pour les travaux concernant les deux projets sera commun mais sera découpé en lots indépendants pour l'école et pour la salle des fêtes.

LOTISSEMENT LE LAUBERTINQUE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal approuve le plan d'aménagement du lotissement (10 lots) pour un montant de 156 700 € HT. La commune attend maintenant le permis de lotir.

L'évaluation des différentes charges connues à ce jour conduirait à un prix d'acquisition des terrains de 30 € TTC / m². Ce prix sera ajusté en fonction des dépenses réelles que nous serons amenés à engager.

Actuellement, 2 propositions d'achat de lots ont été faites.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de payer sur le budget de fonctionnement 2009 la participation aux frais de personnel de cantine et de garderie de l'école de Pierrefiche d'Olt de 2009, le Conseil Municipal adopte une décision modificative pour un mouvement de crédit du compte 67441 (subvention aux budgets annexes) au compte 6554 (contributions aux organismes regroupés) d'un montant de 4150 €.

Des écritures ont été passées sur le budget du lotissement le Laubertinque afin de le clôturer. Une décision modificative est nécessaire car ces écritures n'étaient pas prévues au Budget Prévisionnel.

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 10 janvier à 15h. Elle sera accompagnée d'un pot de l'amitié autour d'une galette.
- L'entrepreneur qui doit faire l'assainissement de la rue de l'Eglise a du retard. Les travaux devraient avoir lieu en février 2010.
- Eclairage public. Plusieurs demandes de pose de lampadaires ont été faites. Le Conseil Municipal décide de placer de nouveaux lampadaires seulement dans les zones de passage publiques où cela s'avère nécessaire : rue du Mas de Carel, carrefour du lotissement des Condamines (si le coût de la tranchée à réaliser est supportable par le budget communal). Un globe sur la route de Pierrefiche sera changé pour élargir la zone d'éclairage actuelle.
Ces investissements seront dépendants de l'octroi de subventions par le SIEDA.
- Une demande de rectification a été faite auprès des Pages Jaunes pour que les n° de téléphone de l'école et de la mairie soient plus lisibles.
- Le Conseil Municipal décide que le titre du Bulletin Municipal sera « La Vie à Saint Martin ».
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 mars 2010 à 20h30.

La séance est levée à 11h40